



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du : 06/05/2024

Présents : MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Jean-Claude Ledoublée, Mme Martine Léger.

Absente excusée : Mme Virginie Godan (ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude Ledoublée).

Secrétaire de séance : M. Yvann Delaplanque est désigné secrétaire de séance.

### **Rappel de la réforme des formalités postérieures aux réunions du Conseil municipal :**

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311, en date du 07 octobre 2021, portent réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur, et, de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ils sont entrés en vigueur au 1er juillet 2022.

Cette réforme modifie aussi les formalités postérieures à la séance du Conseil municipal. Le compte rendu du Maire est supprimé et est remplacé par la liste des délibérations. Le procès-verbal de séance est approuvé à la séance suivante et doit être publié sous 8 jours. Conformément aux dispositions de cette réforme, le Conseil a choisi, lors de la séance du 13 juin 2022 de diffuser le procès-verbal de ses réunions sur le site Internet de la commune, et de compléter cette diffusion par un affichage sur le panneau de la Mairie.

**Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.**

### **Délibérations :**

	<b>Délibérations</b>	<b>Votes</b>
	<p><b>Préambule :</b></p> <p>M. Jean-Marie Rocques donne lecture aux membres du Conseil de la lettre de démission de Mme Marie-Claude Le Blond reçue le 13 avril 2024, et transmise sans délai au représentant de l'État, ainsi qu'aux Conseillers par courriel.</p> <p>M. Jean-Marie Rocques avertit, au sens de l'article L 2541-9, M. Dominique Delbecque qu'il est strictement interdit de prendre à témoin et de vouloir faire intervenir le public lors des séances du Conseil.</p>	
001	<p><b>Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/03/2024 :</b></p> <p>Le procès-verbal est adopté par 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan), 1 voix contre (M. Dominique Delbecque).</p>	Adoptée, 13 voix pour, 1 voix contre.
002	<p><b>Travaux de voirie et plan de financement de ces investissements :</b></p> <p><b>Délibération n° 2024-05-019</b></p> <p>Il est proposé au Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• D'approuver le projet d'investissement des travaux de voirie définis comme prioritaires :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Rue de Landemer depuis les bacs à verre jusqu'au numéro 46 (coût HT : 29 254.60 €) ;</li><li>○ Carrefour rue ès-Pailles-rue des Hameaux (coût HT : 10 031.00 € ;</li></ul></li></ul>	Adoptée à l'unanimité.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De valider le plan de financement prévisionnel suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fonds de concours C.A. du Cotentin (40 %) : 15 714.00 € ;</li> <li>○ Autofinancement : 23 571.60 € ;</li> </ul> </li> <li>• D'autoriser le Maire à passer commande dès validation du dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.</li> </ul> <p>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</p>	
003	<p><b>Convention de partenariat avec le Département de la Manche pour le festival « Les Traversées de Tatihou» 2024 :</b>  <b>Délibération n° 2024-05-020</b></p> <p>Le concert de la 30<sup>ème</sup> édition des traversées de Tatihou dans l'église de Montfarville se tiendra le 21 août 2024 avec Alan Stivell.</p> <p>Il est proposé au Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat proposée par le Conseil Départemental de la Manche, dans le cadre de la 30<sup>ème</sup> édition du festival Les Traversées de Tatihou, ainsi que tout document afférent ;</li> <li>• d'autoriser le règlement de la participation communale demandée, qui s'élève à 894 € (huit cent quatre-vingt-quatorze euros ). Ce montant est inchangé par rapport à l'année dernière.</li> </ul> <p>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</p>	Adoptée à l'unanimité.
004	<p><b>Transfert de la compétence Santé à la Communauté d'Agglomérations du Cotentin :</b>  <b>Délibération n° 2024-05-021</b></p> <p>Il est proposé au Conseil de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transférer à la Communauté d'Agglomérations du Cotentin la compétence santé et accès aux soins telle que précisée ci-après : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé, de prévention et promotion de la santé à l'échelle du territoire communautaire,</li> <li>○ Élaboration et mise en œuvre du contrat local de santé,</li> <li>○ Soutien à des réseaux intervenant en matière de santé à l'échelle du territoire communautaire,</li> <li>○ Création et gestion de centres de santé territoriaux fixes ou mobiles ou des dispositifs de télésanté : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exploitation, gestion et contractualisation liées au fonctionnement des centres de santé fixes ou mobiles ou des dispositifs de télésanté,</li> <li>▪ Construction, aménagement et entretien des centres de santé ou des dispositifs de télésanté,</li> <li>▪ Création, gestion, et entretien des bâtiments principaux des structures libérales de soins pluriprofessionnelles de premier recours, disposant d'un projet de santé collectif associant les professionnels de santé de la zone d'influence de la structure, sous maîtrise d'ouvrage publique,</li> <li>▪ Participation au financement du programme d'investissement des établissements de santé, quels qu'ils soient.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Dire que cette compétence sera transférée à compter de la date où l'arrêté préfectoral sera rendu exécutoire pour la création du Groupement d'Intérêt Public et que les autres évolutions de la compétence santé seront effectives au 1er janvier 2025,</li> </ul>	Adoptée à l'unanimité.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser que le centre santé sera porté par un Groupement d'Intérêt Public.</li> </ul> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>							
005	<p><b>Élaboration d'un schéma directeur pour l'accueil des véhicules aménagés par la Communauté d'Agglomérations du Cotentin</b>  <b>Délibération n° 2024-05-022</b></p> <p>L'agglomération avec l'appui de l'Office de Tourisme du Cotentin a engagé une réflexion pour définir une stratégie d'accueil et de gestion sur notre territoire des véhicules aménagés (camping-cars, vans).</p> <p>Considérant l'intérêt de réaliser un schéma directeur d'accueil des véhicules aménagés à l'échelle communautaire, pour garantir une cohérence globale, une harmonisation du niveau de service de l'offre, une promotion de cette offre d'accueil par l'office de Tourisme, la Communauté d'agglomération sollicite auprès des communes le transfert de leur compétence pour « l'élaboration d'un schéma pour l'accueil des véhicules aménagés ».</p> <p>Le transfert de compétence porte exclusivement sur la stricte élaboration du schéma directeur par pôle de proximité et non sur la mise en œuvre de celui-ci, qui relève majoritairement des compétences de la commune.</p> <p>La proposition est adoptée par 12 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan) et 2 abstentions (MM. Dominique Martin, Patrick Sablé).</p>	Adoptée par 12 voix pour et 2 abstentions.						
006 1	<p><b>Indemnités de gardiennage de l'église :</b>  <b>Délibération n° 2024-05-023-1</b></p> <p>Pour l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une indemnité de gardiennage d'un montant brut de 126.91 € au Prêtre affectataire de l'église</p> <p>La proposition est adoptée par 10 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Mme Martine Léger), 1 voix contre (M. Dominique Delbecque) et 3 abstentions (MM. Florian Poussard, Jean-Claude Ledoublée, Mme Virginie Godan).</p>	Adoptée par 10 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.						
006 2	<p><b>Indemnités de gardiennage de l'église :</b>  <b>Délibération n° 2024-05-023-2</b></p> <p>Pour l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le mandat de la Titulaire actuelle de cette mission et de lui attribuer une indemnité de gardiennage d'un montant brut de 570.00 €.</p> <p>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</p>	Adoptée à l'unanimité.						
007	<p><b>Attributions des subventions 2024 :</b>  <b>Délibération n° 2024-05-024</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Subventions 2024</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Accordé</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Non participant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amicale des Anciens Combattants Montfarville-Barfleur, 50760 Montfarville</td> <td style="text-align: center;">250.00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Accordé	Non participant	Amicale des Anciens Combattants Montfarville-Barfleur, 50760 Montfarville	250.00		Adoptée par les participants.
	Accordé	Non participant						
Amicale des Anciens Combattants Montfarville-Barfleur, 50760 Montfarville	250.00							

	Club aux cheveux d'argent Montfarvillais, 50760 Montfarville	250.00	J. Delaplanque	
	Comité des Fêtes et des Loisirs de Montfarville, 50760 Montfarville	2 300.00	J. Delaplanque	
	Association Animation Montfarvillaise, 50760 Montfarville	225.00		
	L'atelier du Val de Saire, 50760 Montfarville	100.00		
	Association Promotion Culturelle Montfarvillaise, 50760 Montfarville	175.00		
	Balades et Découvertes en Val de Saire, 50760 Montfarville	100.00		
	Société de Chasse du Val de Saire, 50760 Montfarville	100.00	C. Ledoublée	
	Coopérative Scolaire Guillaume de Normandie, 50760 Montfarville	200.00		
	S.N.S.M. de Barfleur, 50760 Barfleur	300.00		
	FAJ (fond d'aide aux jeunes) - Ligue de l'enseignement, 14000 Caen	200.00		
	Fond de Solidarité Logement, 50306 Avranches	480.00		
	Semi-marathon A.S. Tourlaville, 50110 Cherbourg en Cotentin	450.00		
	Association Funky Dance, 50330 Saint-Pierre Église	100,00		
	Association Orchis, 50550 Saint-Vaast la Hougue	75.00		
	Elan de Tocqueville Gatteville Gouberville, 50330 Tocqueville	200.00		
	Association pour le Rayonnement des Orgues du Cotentin, 50760 Réville	300.00	J.M. Rocques	
	Association Don du Sang Bénévole du Nord Cotentin, 50100 Cherbourg en Cotentin	100.00		
	Association Soins Palliatifs Nord Cotentin, 50700 Valognes	100.00		
	Association Rêves délégation de la Manche, 50120 Cherbourg en Cotentin	250.00		
	Défis Téléthon Teurthéville-Bocage (décembre 2024)	200.00		
	Banque Alimentaire de la Manche, 50000 Saint Lô	200.00		
	Panier du Val de Saire, 50330 Saint-Pierre Église	500.00	D. Delbecque	
	Secours Catholique, 50200 Coutances	100.00		
	Secours Populaire, 50460 Cherbourg en Cotentin	100.00		
	Association Pointe Cotentin basket, 50330 Saint-Pierre Église	25.00		
	Boxing Club du Val de Saire, 50760 Anneville en Saire	100.00		
	Chorale Chant'Saire, 50630 Quettehou	50.00		
	Association Cœur d'enfant « La Barjo », 50260 Bricquebec	50.00		
	<b>Total</b>	<b>7 530.00</b>		
008 1	<b>Communication des Conseillers</b> <b>Délibération n° 2024-05-024-1</b> Par extension de l'article L2121-27-1 du C.G.C.T., il est proposé au Conseil municipal d'accorder au Conseiller se déclarant d'opposition un espace dans le Montfarvillais.			Rejetée par 1 voix pour, 13 voix contre.

	Cette proposition est rejetée par 1 voix pour (M. Dominique Delbecque), 13 voix contre (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan).	
008 2	<p><b>Communication des Conseillers</b> <b>Délibération n° 2024-05-024-2</b></p> <p>Il est proposé de mettre en ligne sur le site Internet de la commune les enregistrements sonores des séances du Conseil municipal.</p> <p>Cette proposition est rejetée à l'unanimité.</p>	Rejetée à l'unanimité.
009	<p><b>Plan de financement du diagnostic des travaux de restauration de l'église :</b> <b>Délibération n° 2024-05-025</b></p> <p>Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser le plan de financement du diagnostic des travaux de restauration de l'église pour prendre en charge la réactualisation du devis de l'entreprise Dendrotech chargée de l'analyse dendrochronologique de la charpente qui a appliqué la formule de révision de prix prévue dans ses conditions générales de ventes et qui se traduit par un surcoût pour la commune de 243.33 € HT, soit 292.00 € TTC.</p> <p>Cette proposition est approuvée à l'unanimité.</p>	Adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° 2024-05-026 - Compte-rendu des délégations données au Maire :**

010	Date de signature	Objet – Montant HT	Entreprise
	18/03/2024	Devis n° 2312141 du 14/12/2023 pour une étude acoustique de la salle polyvalente – 1 390 € Opération 60 – Travaux salle communale	GRAND-OUEST-ACOUSTIQUE 50120 Cherbourg-en-Cotentin
	20/03/2024	Devis n° 065247 du 20/03/2024 pour la fourniture d'un siège dactylo (secrétariat) – 181.46 €	BUREAU OUEST 50110 Cherbourg-en-Cotentin
	20/03/2024	Renouvellement adhésion à l'Association nationale des Élus du Littoral (ANEL) – Cotisation annuelle 2024 : 150 €	ANEL 75007 Paris
	20/03/2024	Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine Cotisation annuelle 2024 : 200 €	FONDATION DU PATRIMOINE 76136 Mont-St-Aignan cedex
	09/04/2024	Devis n° DE009028 du 04/04/2024 pour la fourniture de produits d'hygiène – 203.98 €	SP HYGIENE 91140 Villebon-sur-Yvette

	25/04/2024	<p>Devis DE009413 du 09/02/2024 pour la fourniture de panneaux dibond – 334 €</p> <p>Devis DVA-000504 du 12/03/2024 pour la fourniture de cordage – 89.58 €</p> <p>Devis n° G11268 du 25/04/2024 pour la fourniture de rondins pin et de traverses chêne - 469.44 €</p> <p>Devis 20231202107 du 21/12/2023 pour la fourniture et pose de ganivelles – 3 009.50 €</p> <p>Opération 67 – Aménagement de La Mare</p>	<p>AECG 50110 Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>COOP AVITA EST COTENTIN 50550 St-Vaast-La-Hougue</p> <p>SAS BEUVE MAT - BIGMAT 50330 St-Pierre-Église</p> <p>Entreprise CUQUEMEL 50250 La Haye-du-Puits</p>
	30/04/2024	Devis n° DE00000700 du 29/04/2024 pour un forfait déplacement et prestation de désarchivage – 139 €	SARL EN.CO.RE 50490 St Sauveur Lendelin

**Droit de Prémption Urbain :**

- Le 14/03/2024 : Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AK n° 366p sise 2 rue de la Poste ;
- Le 12/04/2024 : Avis défavorable à l'exercice du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AD n° 22 et 23 sises 30 rue du Castel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04.

Le Maire  
Jean-Marie Rocques